



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture

Direction des Politiques Publiques

Chargée de mission Développement Durable

Gap, le 26 décembre 2019

Affaire suivie par : Carine RIBES

Téléphone : 04.92.40.49.68.

Télécopie : 04.92.40.49.69

Courriel : [carine.ribes@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:carine.ribes@hautes-alpes.gouv.fr)

**Rénovation de l'alimentation électrique de la Haute Durance – RTE**  
**Compte-rendu du comité de suivi des mesures d'Évitement Réduction Compensation**  
**du 12 décembre 2019 – Préfecture salle Jean Moulin**

Sous la présidence de Mme Chavanon, Secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Alpes,

**Présents :**

M. Roman, représentant M. le Président du conseil départemental des Hautes-Alpes

M. Giordano, Maire de Saint-Martin-de-Queyrières

M. Fiquet, Chef du service eau environnement forêt, Direction départementale des territoires – DDT 05

M. Gascuel, Chargé de mission protection et gestion de la nature, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL PACA

M. Mouillec, Chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité – AFB 05

M. Blanchard, Chargé de mission accueil du public et environnement, Office national des forêts – ONF 05

M. Cosson, Groupe des chiroptères de Provence - GCP

Mme Marty et M. Tacussel, Centre régional de la propriété forestière – CRPF PACA

Mme Girard, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Mme Hemery, Centre national de la recherche scientifique - CNRS

M. Girodon et M. Coulomb, Ligue de protection des oiseaux – LPO

Mme Lessard, Chef de projet, accompagnée de M. Martin – responsable de projet et M. Sigaud – chargé de concertation – RTE

M. Sindzingre, Bureau d'étude ECOMED

Mme Jallais, Chef de pôle coordination et instruction, Préfecture

Mme Feraud-Latit, cellule développement durable, Préfecture

Mme Ribes, Chargée de mission développement durable, Préfecture.

**Personnalités qualifiées invitées :**

M. Phisel, responsable du centre de soins pour la faune sauvage « Aquila 04-05 »

Mme Vivat, animation départementale Natura 2000.

**Excusés :**

M. Bonnet, Délégué méditerranée RTE  
M. Rémy et Mme Homand, Association Arnica Montana  
M. Commenville et M. Sabatier, Parc national des Écrins  
M. Badinier, Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes  
M. Betty, adjoint au Maire de Rambaud

\*\*\*\*\*

Mme la Secrétaire générale remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

Elle rappelle que :

- le précédent comité de suivi environnemental s'est tenu en juillet 2018,
- le chantier RTE a dû être stoppé en août 2018 suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral de 2015 portant dérogation à la destruction d'espèces protégées (pour les projets P3 à P6) ; cet arrêt des travaux a entraîné une situation préjudiciable s'agissant du bilan environnemental du projet en privant de support juridique l'exigibilité des mesures "Eviter Réduire Compenser" (ERC), en faisant coexister lignes non terminées et lignes anciennes et en ne permettant pas la finalisation des projets complémentaires P7 et P8.
- un nouvel arrêté de dérogation à la destruction d'espèces protégées a été pris le 05 juillet 2019. Celui-ci a fait l'objet, fin août 2019, d'un recours au fond assorti d'une demande en référé suspension. Le juge des référés a, par ordonnance du 17 septembre 2019, rejeté la demande de suspension notamment en raison de l'intérêt public, confirmé par le Conseil d'État, résidant dans l'achèvement des projets de rénovation du réseau électrique de la Haute Durance et du faible impact sur les espèces des travaux restant à réaliser.
- cette décision a permis de reprendre, sous le strict contrôle des services de l'Etat, les travaux de finalisation des lignes concernées, l'enlèvement des lignes anciennes et la poursuite des mesures ERC.

Mme la Secrétaire générale indique que l'ordre du jour du présent comité est de faire un point sur l'avancement du projet et des mesures Eviter Réduire Compenser (ERC), et précise que le document de présentation powerpoint sera joint au compte-rendu de séance.

\* \*

Mme Lessard présente le calendrier de réalisation et d'avancement du programme (diaporama p. 4 à 7) pour chaque ligne aérienne, liaisons souterraines et postes, ainsi que les projets complémentaires P7 (création de la liaison souterraine Embrun-Pralong) et P8 (mise en souterrain complémentaire aux abords de plan de Phazy).

Cette présentation n'appelant pas de question, Mme la Secrétaire générale propose d'aborder la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact.

\* \*

M. Sindzingre présente les mesures d'évitement et de réduction ainsi que le suivi environnemental des travaux réalisés (diaporama p. 9 à 11).

M. Phisel demande si il y a eu un glissement entre les anciens et les nouveaux inventaires et si des changements ont été constatés. M. Sindzingre souligne un changement par rapport au milieu qui est plus ouvert. Un statu quo est à noter sur la biodiversité, les stations étant toujours aux mêmes endroits.

Mme Lessard présente la mesure R7 – mise en place de balise anticollision (diaporama p. 12).

Elle précise que les balises avispères ont un défaut de conception impactant les lignes RTE, il faudra les changer à terme lorsque le nouveau modèle sera développé. Elle précise que les balises ont été installées sur 24km de lignes, soit la totalité des câbles déroulés à ce stade.

M. Girodon questionne sur la date prévue pour les nouveaux modèles. Mme Lessard précise que ces dernières étaient attendues pour la fin de l'année 2019.

M. Girodon demande une transmission de la cartographie projetée en séance, il s'agit d'une présentation détaillée des balises avifaunes installées ou restant à installer quand les câbles seront déroulés. Mme la Secrétaire générale demande à RTE de transmettre cette cartographie et de disposer d'un lien de consultation de cette dernière qui sera accessible via le site internet de la préfecture (*les éléments ont été transmis par RTE le 17/12/2019 : la consultation est possible sur <https://www.hautedurance.fr/wp-content/uploads/2019/12/CARTE-BALISES-AVIFAUNE.pdf>. - ce même lien sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture*).

Mme Lessard précise que la compensation locale au défrichement (diaporama p. 13) est totalement mise en œuvre, son coût est de 188 000€.

Elle présente la remise en état des pistes en secteur boisé (diaporama p. 14) : une centaine de pistes sont encore utilisées pour le chantier mais plus de 90 pistes ont été remises en état.

M. Blanchard demande si ce sont les mêmes pistes qui sont utilisées pour le démontage des pylônes. Mme Lessard précise que les pistes sont existantes pour 80 % d'entre elles. Les créations de nouvelles pistes sont surtout réalisées pour faire la jonction entre les pylônes et les pistes existantes (la longueur moyenne est de 60m). Elle précise que pour les déposes, aucune création de piste n'est prévue puisque ces dernières se feront principalement par hélicoptère.

Mme la Secrétaire générale demande si les interventions appellent des questions ou interventions. Elle propose d'aborder la présentation des mesures de compensations.

\* \*

- Mesure C4 – Gestion conservatoire des habitats boisés - mise en place d'îlots de senescence

Mme Marty et M. Tacussel présente la mesure (diaporama pages 16 à 19). Mme Lessard précise que 3,7ha sont à ajouter aux chiffres présentés.

Mme Vivat demande comment est calculée l'indemnisation. M.Tacussel précise que le calcul se fonde sur le volume total de bois et la valeur vénale des peuplements (équivalent d'une coupe rase).

- Mesure C1 – restauration de pelouses sèches à mésophiles

La mesure est présentée par Mme Girard de la chambre d'agriculture (diaporama p. 20). Il s'agit de maintenir les milieux ouverts, cette mesure est assurée par l'agriculteur. Mme Lessard précise que cette mesure sera finalisée d'ici fin janvier 2020.

- Mesure C2 – restauration expérimentale des zones ouvertes remaniées

M. Sindzingre présente la mesure (diaporama p. 21 à 25). Il s'agit d'expérimenter différents semis pour restaurer la végétation.

Mme Vivat demande pourquoi les graines ont été récoltées à Ristolas et non en Haute-Durance. M. Sindzingre précise qu'il s'agit des mêmes communautés végétales. Il ajoute que la validation scientifique est confirmée par la thèse en cours sur le sujet.

- Mesure C3 – mise en place de cultures faunistiques

Mme Lessard présente l'état d'avancement de la mesure (diaporama p. 26) et souligne qu'il est particulièrement difficile de trouver des parcelles. Elle fait appel au volontariat car il s'agit de la mesure la moins avancée.

M. Coulomb demande si la fédération de chasse a été consultée pour apporter son aide. Mme Lessard souligne que c'est le cas pour le secteur du Poët qui servira à la formation des chasseurs (école de chasse).

Mme la Secrétaire générale tient à rappeler que RTE recherche, pour mettre en œuvre cette mesure, des parcelles sur le territoire départemental même si l'on est pas au plus près de la zone de chantier. Elle rappelle que 8 ha restent encore à trouver.

M. Cosson invite RTE à se rapprocher du conservatoire botanique national alpin (CBNA) au regard de leur travail sur les cultures de messicoles. Mme la Secrétaire générale demande à RTE de reprendre contact avec le CBNA afin de réaliser plus rapidement cette mesure.

- Mesure C5 - expertise des ouvrages d'art existants – élaboration d'un plan de gestion

La mesure est présentée par M. Cosson du groupe des chiroptères de Provence (diaporama p. 27 et 28).

M. Cosson précise qu'un ouvrage sur dix présente un enjeu chiroptères (petit et grand murin ou rhinolophe notamment). Trois ouvrages seront aménagés notamment par l'installation des nichoirs sur rails directement sur l'ouvrage et qui ne se voient pas. Ce type de nichoirs (première en France), permettra de pouvoir inspecter les ouvrages en hiver (en l'absence de chiroptères). Une convention spécifique propre à chaque gestionnaire permettra un suivi des mesures.

- Mesure C6 - restauration d'un bas marais alcalin (Chateauroux-les-Alpes)

M. Sindzingre précise que cette mesure est terminée et fonctionne, la ré-humidification de la zone suite à la pluie a été constatée (diaporama p. 29).

- Mesure C7 – Suivi par balise GPS de l'aigle royal - Identification des points de conflits et sécurisation des lignes

La mesure est présentée par Mme Hemery du CNRS (diaporama p. 30 à 41). Après avoir rappelé l'ensemble du protocole, elle indique que le bilan à ce stade révèle moins de croisements avec les lignes nouvelles qu'anciennes.

M. Phisel demande si le sexage a été fait par ADN. Mme Hemery précise qu'un prélèvement de plume a été réalisé pour analyse génétique. Elle confirme l'absence d'erreur sur le sexage.

Mme Vivat demande si les gestionnaires d'espaces naturels vont être associés. Mme la Secrétaire générale rappelle que le suivi de cette étude scientifique est réalisée dans le cadre d'un comité technique spécifique qui se réunit régulièrement. M. Gascuel précise que ce comité associe notamment les services de l'État et le parc national des Écrins mais pas les représentants Natura 2000.

Mme Vivat souligne qu'une communication vers les pratiquants de pleine nature serait nécessaire pour prévenir du dérangement des espèces concernées. Mme Hemery indique que lorsqu'une aire est occupée, il y a bien avertissement. Mme la Secrétaire générale précise que les données sont fournies au gestionnaire, comme par exemple le parc des Écrins, et non au public afin d'éviter tout effet pervers comme attirer l'attention sur un site de nidification.

M. Girodon demande un contact nominatif pour signaler les reproductions. Mme Lessard invite à contacter M. Sigaud de RTE ou M. Sindzingre d'ECOMED.

Mme Hemery précise que le suivi est assuré jusqu'en 2021 et au-delà tant que le système GPS fonctionne. Elle ajoute que les balises ont une durée de vie attendue de 2 à 3 ans. M. Gascuel rappelle que l'intérêt supplémentaire de la mesure est que les données pourront être utilisées pour d'autres études scientifiques.

M. Giordano questionne sur l'enlèvement des harnais qui porte le système GPS. Mme Hemery répond qu'il existe un point d'usure du harnais permettant son décrochage naturel. Il n'y a donc pas de nouvelle capture pour enlever le dispositif.

- Restauration de la fonctionnalité de l'addou de Barrachin

La mesure est présentée au moyen d'un film réalisée par la fédération de pêche (diaporama p. 42). M. Sigaud ajoute que trois piézomètre ont été installés pour assurer le suivi de la mesure.

- Restauration et gestion d'une parcelle rudérale

Mme Lessard présente la mesure (diaporama p. 43) et précise qu'une identification de parcelle est en cours sur la commune de Villard Saint Pancrace.

\* \*

Mme la Secrétaire générale demande si, à l'issue des présentations, les membres du comité ont des questions ou des observations à formuler.

Mme Lessard précise que, par rapport à la reprise des travaux, la re-fermeture des pistes avance. M. Sindzingre ajoute que la période pour le ré-ensemencement des pistes est l'automne et que cette opération aura donc lieu à l'automne 2020.

M. Fiquet questionne sur la thèse sur le sujet et sur le calendrier. M. Sindzingre répond que la thèse avance et que la mesure sera suivi sur 3 ans, jusqu'à fin 2020.

Mme Lessard informe les membres du comité de son changement de fonction et précise que le pilotage du projet sera désormais assuré par M. Martin.

Mme la Secrétaire générale rappelle que le compte-rendu du comité sera transmis à l'ensemble de ses membres et mis en ligne sur le site de la préfecture accompagné des éléments complémentaires présentés en séance (liens vers la cartographie détaillée des balises avifaunes et films). Elle remercie l'ensemble des participants et clôt la séance en précisant que le prochain comité sera programmé à l'été 2020 afin de s'assurer de l'avancement de ces mesures à échéance fixée par le nouvel arrêté portant dérogation espèces protégées.

La secrétaire générale



Agnès CHAVANON